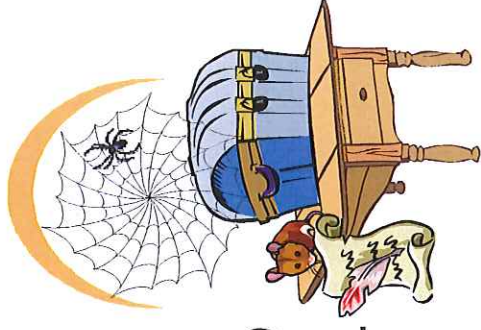


Réalmont 18^e Vide-Grenier

« Lou Trast »

dimanche 23 Juin 2019

Fête de la Saint-Jean
15 h Thé dansant



Ce vide-greniers rassemble chaque année de nombreux exposants et les places sont limitées...

Nouveaux exposants : ne tardez pas à vous inscrire

Exposants de l'an dernier : si vous souhaitez avoir à nouveau votre place, **inscrivez-vous avant le 9 Juin.**

Conformez vous au règlement de la manifestation,
Respectez l'environnement de la commune. Merci.

Possibilité de restauration sur place



Réalités Réalmonaises

20 bis Rue Cabrouly 81120 Réalmont

05 63 79 25 87

lesrealites@orange.fr

www.realites-realmonaises.fr

Règlement intérieur « Lou Trast » (à conserver)

Dans le cadre des Fêtes de la Saint-Jean, l'association Réalités Réalmonaises organise à Réalmont un vide-grenier le 23 juin 2019 soumis à l'arrêté municipal d'autorisation de vente au déballeage.

- 1-Lieu de la manifestation :** en extérieur places Gascuel, Jeanne d'Arc, Bosquet, boulevards Carnot et Armengaud.
- 2-Admission :** « lou trast » est ouvert aux amateurs et aux professionnels uniquement genre brocanteur. Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature ou d'exclure tout exposant qui à leur avis, pourrait troubler le bon ordre ou la moralité de la manifestation, ou qui ne respecterait pas le cadre mis à leur disposition.
- 3-Réservation :** Les bulletins « Inscription Attestation » doivent être signés et retournés dans les meilleurs délais accompagnés du montant de votre participation pour être pris en considération. Il n'est pas admis d'arrhes, le versement intégral est exigé. Le prix de location est fixé à 3 € le ML pour le déballeage. Si vous souhaitez avoir votre véhicule sur votre emplacement, vous devez vous acquitter de son droit de place. Le nombre de places étant limité, les réservations seront enregistrées par ordre d'inscription. En raison des frais engagés, les annulations ne pourront être acceptées que jusqu'au 15 juin 2019. Après cette date, les sommes versées seront acquises aux organisateurs à titre d'indemnités.
- 4-Organisation :** « lou trast » est ouvert au public de 7 h à 19 h.
- 5-Mise en place :** tout exposant dûment inscrit devra se présenter à la permanence sur le foirail afin de se faire désigner son emplacement à partir de 6 heures. Aucun matériel ne sera fourni.
- 6-Emplacements :** Minimum 2 ML. Les emplacements non occupés à 8 h pourront être re-attribués. Il est interdit de changer de place sans l'autorisation du comité.
- 7-Responsabilité :** La présence de l'exposant à son stand est obligatoire. Les objets déposés demeureront sous la responsabilité de leur propriétaire. Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produit inflammable) ou autres. Les exposants, seuls responsables des dommages qu'ils pourraient causer, seront garants de leur responsabilité civile (assurance). Les organisateurs ne pourront être tenus en aucun cas pour responsables.
- 8-Acceptation du règlement :** Le renvoi du bulletin signé entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement. Toute personne ne respectant pas ce règlement sera priée de quitter les lieux sur le champ, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.
- 9-Obligation :** En raison de la loi n° 87-962 du 30/11/1987 relative à la prévention et à la répression du recel et organisant la vente ou l'échange d'objets mobiliers, du décret n°88-1040 du 14/11/1988 relatif à la vente ou à l'échange de certains objets mobiliers, du décret n°96-1097 du 16/12/1996 et du code de commerce livre III, titre 1^{er} relatif aux liquidations, aux ventes, au déballeage, aux soldes et ventes en magasin d'usine, de l'arrêté interministériel du 21/07/1992 fixant les modalités des registres, les exposants qui doivent être en règle avec la législation en vigueur sont tenus de fournir la liste des objets exposés et les renseignements nécessaires aux organisateurs afin de pouvoir être inscrits sur le registre de la manifestation qui sera transmis à la préfecture du Tarn sous 8 jours.

18^e Vide-Grenier « Lou Trast » de Réalmont dimanche 23 Juin 2019



INSCRIPTION - ATTESTATION

Je soussigné

Adresse complète

Tél Mail

Amateur : N° Carte d'Identité valide.....
délivré par le (Joindre une copie)

Professionnel «brocanteur» (les autres commerçants non sédentaires ne sont pas autorisés) :
N° R.C. (Joindre une copie)

Exposant amateur au Vide-Grenier de Réalmont, je certifie sur l'honneur que les objets exposés sont personnels et usagés, et que je ne participe pas à plus de 2 manifestations de même nature au cours de l'année civile (conformément à la réglementation préfectorale).

Je réserve (minimum 2 ml) mètres à 3 € le ml soit € avec véhicule sur l'emplacement oui non (barrer la case inutile)
S'il se choisit de garder son véhicule sur l'emplacement, je dois le compter dans le métrage et donc m'acquitter de son droit de place.

Je joins à mon inscription la totalité du paiement (cochez la case utile)

espèces

chèque à l'ordre de Réalités Réalmonaises (prélevé après le vide-grenier)

En outre, j'atteste avoir bien pris connaissance du règlement intérieur de cette manifestation

Date :

Signature

précédée de « Lu et Approuvé »

Seuls les bulletins d'inscriptions dûment complétés et accompagnés du paiement et des pièces à joindre seront pris en considération.

Aucune confirmation écrite ne sera délivrée

